

cp_mains-cause

Exported from Holy-Writings.com on 2026-06-19 — 1 clipping

Source : www.bahai-biblio.org

L'INSTITUTION DES MAINS DE LA CAUSE DE DIEU

Origine et développement, Conseils auxiliaires et relations avec les
Assemblées Spirituelles Nationales

Table des matières

- I. Institution établie par Bahá'u'lláh
- II. Confirmation dans le Testament d 'Abdu'l-Bahá
 - 2.1. Aurore de la Direction divine
 - 2.2. Propagation
 - 2.3. Protection
 - 2.4. Election des Neuf
- III. Messages du Gardien au Monde Bahá'í
 - 3.1. "Les Douze Premières Mains"
 - 3.2. "Double fonction sacrée"
 - 3.3. "Inauguration (de leur) mission historique"
 - 3.4. "Mes Représentants particuliers"
 - 3.5. "Noyau de cette Institution distinguée"
 - 3.6. "Etablissement de liens (entre les) Assemblées Spirituelles Nationales"
 - 3.7. "Siège administratif"
 - 3.8. "Treize Conventions historiques"
 - 3.9. "Inauguration d'une nouvelle phase"
 - 3.10. "Régisseurs principaux"
- IV. Eclaircissements et précisions
- V. Porte-drapeaux de la Croisade de Dix Ans

I. INSTITUTION ETABLIE PAR BAHÁ'U'LLÁH

De son vivant, Bahá'u'lláh nomma quelques-uns de ses disciples "Mains de la Cause de Dieu..." (Dieu passe près de Nous, p. 195)

Le texte ci-dessous est un extrait de "La Tablette du Monde". Le premier paragraphe parle de deux croyants parmi les quatre qui furent nommés Mains de la Cause par Bahá'u'lláh. Le second paragraphe est une prière de Bahá'u'lláh à leur intention.

"Loué et glorifié soit le Souverain manifeste qui a paré la Grande-Prison de la présence de sa sainteté Ali-Kabli-Akbar et de sa sainteté Ameen, et l'a ornée par les lumières de la certitude, de la fermeté et de la quiétude.

Que la Gloire de Dieu et celle de tout ce qui est au ciel et sur terre soient sur eux."

(La Tablette du Monde)

"Que la lumière et la gloire, le salut et la louange soient sur les Mains de Sa Cause, par lesquelles a jailli la lumière de la longue endurance [aux offenses], et par lesquels il fut prouvé que la proclamation d'autorité vient de Dieu, le Puissant, l'Omnipotent, l'Indépendant, à travers lesquelles s'est animé l'océan des bienfaits et a soufflé la brise de la faveur de Dieu, le Seigneur des hommes. Nous l'implorons - exalté soit-Il - de les protéger par ses armées, de les sauvegarder par sa domination et de les assister par sa puissance qui a conquis toutes choses. L'empire appartient à Dieu, le Créateur des cieux, le Souverain du Royaume des Noms."
(La Tablette du Monde)

II. CONFIRMATION DANS LE TESTAMENT D'ABDU'L-BAHÁ.

2.1. Aurore de la Direction divine

"Le salut et la louange, la bénédiction et la gloire soient sur cette première branche de l'Arbre divin et sacré, cette Branche bénie, tendre, verdoyante, jaillissant des deux Saints Arbres Jumeaux; sur la perle la plus merveilleuse, la perle unique et inestimable qui étincelle d'entre les flots houleux des deux Mers Jumelles; sur les rejetons de l'Arbre de Sainteté, les rameaux de l'Arbre céleste, ceux qui, au Jour de la Grande Division, sont demeurés fermes et inébranlables dans le Covenant ; sur les Mains (piliers) de la Cause de Dieu qui ont abondamment répandu les Parfums divins, qui ont annoncé ses Preuves, proclamé sa Foi, divulgué sa Loi, qui se sont détachés de tout ce qui n'est pas Lui, qui ont représenté la droiture dans ce monde et allumé le Feu de l'Amour de Dieu au tréfonds du cœur et de l'âme de ses serviteurs; sur ceux qui ont cru, qui sont demeurés constants dans son Covenant et ont suivi la Lumière qui, après ma disparition, luit de l'Aurore de la Direction divine, car voyez ! C'est elle la Branche bénie et sacrée, issue des deux Saints Arbres Jumeaux. Heureux celui qui recherche l'abri de son ombre étendue sur toute l'humanité."
(Testament d'Abdu'l-Bahá, p. 6)

2.2. Propagation

"O vous qui demeurez fermes dans le Covenant ! Quand l'heure viendra où cet oiseau opprimé, aux ailes brisées, aura pris son essor vers le Céleste Concours, quand il se sera hâté vers le Royaume de l'invisible et que son corps mortel aura été ou perdu, ou caché sous la poussière, il incombe aux Afnan issus de l'Arbre de Sainteté qui demeurent fermes dans le Covenant de Dieu, aux Mains (piliers) de la Cause de Dieu (que la gloire du Seigneur soit sur elles) et aux amis et bien-aimés, de s'élever cœur et âme et, d'un commun accord, de s'empressez tous sans exception à diffuser les doux parfums de Dieu, enseigner sa Cause et promouvoir sa Foi. Ils ne doivent pas chercher le repos ni faire trêve un seul instant. Ils doivent se disperser dans tous les pays, passer sous tous les climats, voyager dans toutes les régions. Pleins de zèle, sans repos et inébranlables jusqu'à la fin, ils doivent, dans chaque pays, lancer ce cri triomphal : "Toi la Gloire des Gloires !" (Ya Bahá'u'l-Abhá), établir leur renommée avec éclat tels des luminaires

dans chaque réunion, et allumer le feu de l'Amour divin dans toutes les assemblées, afin que la lumière de la vérité jaillisse, resplendissant au cœur même du monde, que dans tout l'Orient et l'Occident des multitudes viennent se ranger à l'ombre du Verbe de Dieu, que les douces saveurs de Sainteté se diffusent, que les visages brillent, radieux, que les cœurs soient remplis de la Spiritualité divine et que les âmes deviennent célestes..."

(Testament d'Abdu'l-Bahá, p. 18)

2.3. Protection

"... La puissante citadelle restera inexpugnable et en sécurité par l'obéissance à celui qui est le Gardien de la Cause de Dieu. Il incombe aux membres de la Maison de Justice, à tous les Aghsan, aux Afnan, aux Mains de la Cause de Dieu, de montrer obéissance, soumission et subordination au Gardien de la Cause de Dieu, de se tourner vers lui et d'être humbles devant lui.

Celui qui s'oppose à lui s'est opposé au Véritable; il fera une brèche dans la Cause de Dieu, subvertira son Verbe et deviendra une manifestation du Centre de Sédition. Prenez garde, prenez garde, qu'il n'en soit comme après l'ascension (de Bahá'u'lláh), quand le Centre de Sédition, devenu arrogant et rebelle, et prenant pour prétexte l'Unité divine, se perdit lui-même, troubla et contamina les autres. Il est certain que tout homme vaniteux, se proposant de semer la dissension et la discorde, n'ira pas déclarer ouvertement ses mauvais desseins, certes non; tel de l'or impur, il prendra plutôt différentes mesures et saisira les occasions diverses de disperser l'assemblée du peuple de Bahá. Mon intention est de montrer que les Mains de la Cause de Dieu doivent être toujours sur leur garde, et dès qu'elles découvrent quelqu'un qui commence à s'opposer au Gardien de la Cause de Dieu et à protester contre lui, elles doivent le rejeter de la communauté du peuple de Bahá et ne doivent, en aucune façon, accepter d'excuse de sa part. Combien de fois de graves erreurs n'ont-elles pas été recouvertes du manteau de la vérité afin de semer le doute dans le cœur des hommes !"

(Testament d'Abdu'l-Bahá, p. 19)

2.4. Election des Neuf

" Les Mains de la Cause de Dieu doivent élire, au sein de leur groupe, neuf personnes qui seront constamment occupées aux tâches importantes dans le service du Gardien de la Cause de Dieu. L'élection de ces neuf (Mains) doit avoir lieu soit à l'unanimité, soit à la majorité des voix de l'ensemble des Mains de la Cause de Dieu et ces neuf élus doivent, par un vote unanime ou majoritaire, agréer celui que le Gardien de la Cause de Dieu a choisi comme successeur. Cet assentiment doit être donné de telle façon que les voix consentantes et dissidentes ne soient pas discernées (c'est-à-dire au scrutin secret.)

O amis ! Les Mains de la Cause de Dieu doivent être désignées et nommées par le Gardien de la Cause de Dieu. Chacun doit demeurer sous son ombre et obéir à son commandement. Si quelqu'un dans le groupe des Mains, ou en

dehors, désobéit et cherche la division, il connaîtra la colère de Dieu et sa vengeance, car il aura creusé une brèche dans la vraie foi de Dieu.

Les Mains de la Cause ont pour devoir de diffuser les Parfums divins, d'édifier les âmes, d'encourager l'étude, d'améliorer le caractère des hommes, et d'être toujours, et en toutes circonstances, purifiées et détachées des choses terrestres. Leur conduite, leurs manières, leurs actes et leurs paroles, doivent manifester la crainte de Dieu.

Ce corps des Mains de la Cause de Dieu est sous la direction du Gardien de la Cause de Dieu. Il doit les exhorter sans cesse afin qu'elles s'efforcent et s'évertuent à diffuser les suaves parfums de Dieu et à guider tous les peuples du monde, car c'est la lumière de la Direction divine qui cause l'illumination de tout l'univers. Il n'est nullement permis de négliger, ne fût-ce qu'un instant, ce commandement absolu, obligatoire pour tous, afin que le monde de l'existence devienne comme le Paradis d'Abhá, que la surface de la terre devienne céleste, pour que les contestations et les conflits disparaissent entre les peuples, les tribus, les nations et les gouvernements, que tous les habitants de la terre deviennent un seul peuple, une seule race, et que le monde entier soit alors comme un seul foyer..."

(Testament d'Abdu'l-Bahá, p. 21)

III. MESSAGES DU GARDIEN AU MONDE BAHAI

3.1. "Les Douze Premières Mains"

(Les) premières années (de la) seconde époque (de l') Age (de) Formation témoignent aujourd'hui (du) début (du) troisième processus enfin arrivé, processus vaste et majestueux, (d'une) portée décisive... destiné, par (l') apparition progressive (des) nombreuses institutions (du) Centre Mondial (de la) Foi, (à) couronner (la) construction administrative (de l') Ordre Mondial embryonnaire (de) Bahá'u'lláh ...

(L')heure est maintenant venue (de) franchir (le) pas inévitablement retardé pendant longtemps (et), conformément (aux) dispositions (du) Testament (d')Abdu'l-Bahá (et) selon (les) six phases mentionnées plus haut, (de) nommer (le) premier groupe (des) Mains (de la) Cause (de) Dieu, fixé à douze, (Mains) affectées (au) même titre (à la) Terre sainte (et aux) continents asiatique, américain (et) européen. (Cette) première mesure prise maintenant, considérée comme préparatoire (au) développement intégral (de l')institution prévue (dans le) Testament (d')Abdu'l-Bahá, (fait) parallèle (à la) mesure préliminaire (de la) formation (du) Conseil International destiné (à) atteindre (son) point culminant (lors de l') apparition (de la) Maison Universelle (de) Justice. (Cette) institution naissante, forgeant (des) liens nouveaux entre (le) Centre Mondial (en plein) développement (et la) Communauté mondiale (des) disciples (du) Très Grand Nom, en train (de s') affermir, prépare (la) voie (à l') adoption (de) mesures additionnelles propres (à) renforcer (les) fondations (de l') édifice (de l') Ordre administratif bahá'í.

(Il est) conseillé (aux) neuf (personnes) élevées (au) rang (de) Mains (dans les) trois continents hormis la Terre sainte, (de) demeurer (à leur) poste présent (et de) continuer (à s') acquitter (de leurs) devoirs vitaux (dans l') enseignement (et l') administration, à moins que (des) fonctions spécifiques (ne leur soient) confiées le cas échéant. (Je) prie instamment "les Neuf" (d') assister (aux) quatre prochaines conférences intercontinentales pour me représenter, en même temps que (pour assumer toutes (les) responsabilités (qui) leur incomberont alors en tant (que) représentants élus (des) communautés bahá'íes nationales."
(24 décembre 1951)

3.2. "Double fonction sacrée"

"Annoncez (aux) amis (de l') Est (et de l') Ouest, (par l') intermédiaire (des) Assemblées Nationales, (les) nominations suivantes portant (à) dix-neuf (le) nombre (des) Mains actuelles (de la) Cause (de) Dieu...

(Les) membres (de cette) institution distinguée investis, conformément (au) Testament (d') 'Abdu'l-Bahá (de la) double fonction sacrée (de) propager (et de) sauve-garder (l') unité (de la) Foi (de) Bahá'u'lláh, destinés (à) assumer individuellement, en temps voulu, (la) direction (des) institutions analogues (à) celles (qui) graviteront autour (de la) Maison Universelle (de) Justice - Corps législatif suprême (du) monde bahá'í - sont maintenant recrutés (dans) les cinq continents (du) globe et représentent (les) trois religions principales (de l') humanité."
(29 février 1952)

3.3. "Inauguration (de leur) mission historique"

"(J') estime (l') heure propice pour proclamer (au) monde bahá'í tout entier, (à l') occasion (de la) convocation (des) prochaines conférences Intercontinentales, (le) lancement (de la) Croisade Spirituelle mondiale (de) Dix Ans, stimulante (pour l') âme (et d') une portée décisive... "

"(Je) demande (aux) quinze Mains (des) cinq continents, en vertu (de) leur fonction suprême (d') instruments choisis (pour la) propagation (de la) Foi, (d') inaugurer (leur) mission historique par (la) nomination, durant (le) Ridván 1954, (de) cinq Conseils Auxiliaires, un (par) continent, formé (de) neuf membres chacun qui, en qualité (d') adjoints ou (de) représentants (des) Mains), travaillant conjointement (avec les) diverses Assemblées Nationales en fonction (dans) chaque continent, aideront par (des) visites périodiques systématiques (aux) Centres bahá'ís, (à l') exécution rapide (et) efficace (des) douze Plans Nationaux prévus."
(8 octobre 1952)

3.4. "Mes Représentants particuliers"

"(Je) désire annoncer (la) nomination (de) Mains (de la) Cause, honorées par leur association directe (avec les) entreprises récemment inaugurées (au) Centre mondial (de la) Foi, (qui) en plus (de) leur participation personnelle (aux) délibérations (des) prochaines Conférences, agiront comme mes

représentants particuliers chargés (d'une) quadruple mission: apporter (aux) participants (pour leur) édification, un précieux souvenir (du) Co-Fondateur (de la) Foi, transmettre mon message officiel (aux) croyants (ainsi) réunis, éclaircir (le) caractère (et les) buts (de l') imminente Croisade Spirituelle Mondiale (de) Dix Ans, ramer (les) participants (à la) poursuite enthousiaste, énergique (et) soutenue (des) taches colossales (à) réaliser."
(15 décembre 1952)

3.5. "Noyau de cette Institution distinguée"

"Les mesures préliminaires annonçant le développement de l'Institution du Gardiennat, objet (central) du Testament d'Abdu'l-Bahá, ont été adoptées par la nomination des deux premiers contingents des Mains de la Cause, s'élevant à dix-neuf, recrutés dans les cinq continents du globe, qui représentent, par leur origine, les trois principales religions de l'humanité, et forment le noyau de cette Institution distinguée, investie par le Centre du Covenant de Bahá'u'lláh, de fonctions aussi graves et aussi sacrées."
(4 mai 1953)

3.6. "Etablissement de liens (entre les) Assemblées Spirituelles Nationales"

Nomination des Conseils Auxiliaires :

"(Je) salue (l') apparition (et le) développement (pendant les) premières années (de la) seconde période (de l') Age (de) Formation (de la) Dispensation bahá'íe, (de l') Institution distinguée prévue (par le) Fondateur (de la) Foi, formellement établie (par le) Testament (du) Centre (de) son Covenant, étroitement liée, (selon les) dispositions (de ce) même Testament, (avec l')Institution (du) Gardiennat (et qui est) destinée (à) assumer (dans la) plénitude (des) temps (et) sous (l') égide (du) Gardien, (la) double responsabilité sacrée (de) protéger (et de) propager (la) Cause (de) Bahá'u'lláh...

(Ce) Corps nouvellement constitué, engagé (dans) sa mission (en des) circonstances aussi propices, entre actuellement (dans la) seconde phase (de) son évolution (qui est) marquée par la création (de) liens (entre les) Assemblées Spirituelles Nationales (du) monde bahá'í, afin (d') aider (celles-ci) (dans l')accomplissement (des) objectifs (du) Plan (de) Dix Ans.

(L')heure est arrivée (pour les) quinze Mains résidant hors (de la) Terre Sainte, (de) procéder pendant (le) Ridván, (dans) chacun (des) Continents, (à la) nomination (de) Conseils Auxiliaires pris parmi (les) Bahá'ís habitant (ces) Continents ; (les) membres (de ces Conseils), agissant (comme) représentants, assistants, conseillers (des) Mains, doivent aider de plus en plus (à) promouvoir (les) intérêts (de la) Croisade (de) Dix Ans.

(Je) conseille (aux) Mains (des) continents asiatique, américain (et) européen, (de se) réunir (à) Téhéran, Wilmette (et) Francfort respectivement afin (de se) consulter (et d'effectuer) ces nominations. (Les) Mains (de la) Cause (des) continents africain (et) australien doivent exercer

leurs fonctions respectives (à) Kampala (et) Sidney.

(L')attribution (de) zones (d'action) aux membres (des) Conseils Auxiliaires (dans) chaque continent, ainsi que (les) questions secondaires concernant (le) développement (des) activités (de Ces) corps nouvellement désignés, (la) forme (de leur) collaboration (avec les) Assemblées Spirituelles Nationales (des) continents respectifs, sont laissées (a la) discrétion (des) Mains.

Tous (les) membres (des) Conseils doivent adresser (des) rapports (aux) Mains (qui les) ont nommés, (et envers lesquelles ils) sont responsables.

(A) leur tour, (les) Mains (de) chaque continent doivent rester étroitement (en) contact (et) rendre compte (du) résultat (des) nominations (et du) progrès (des) activités (des) Conseils (Auxiliaires) (aux) Assemblées Nationales (des) continents respectifs, ainsi (qu'aux) quatre Mains résidant (en) Terre Sainte, (ces dernières) formant (la) liaison entre (les) Mains (de la) Cause (et le), Gardien (de la) Foi.

(Je) recommande instamment (d') instituer cinq fonds bahá'ís continentaux qui, par leur développement, faciliteront graduellement (l') exercice (des) fonctions attribuées (aux) Conseils (Auxiliaires).

(J') envoie cinq mille livres (comme) contribution personnelle initiale, (à) répartir également (entre les) cinq continents. (Je) fais appel (aux) douze Assemblées Nationales (et aux) particuliers (pour) assurer (l') augmentation régulière (des) fonds, par (une) attribution annuelle (de) Budgets nationaux (et par des) contributions personnelles. (Je) conseille (de) transmettre (les) contributions (a Mess.) Varga, Hollexy, Giachery, Banani, et Mme Dunn (qui sont les) dépositaires respectifs (des) Fonds (pour l') Asie, (l') Amérique, (l') Europe, (l') Afrique (et l') Australie.

Je demande (avec) ferveur, (au) Seuil sacré, (pour un) apport sans précédent (de) bénédictions (sur cet) organisme embryonnaire, vital (et) indispensable (de l') Ordre bahá'í administratif (en) constant développement, (qui) fait présager (l') apparition (de l') Ordre mondial (de) Bahá'u'lláh (et) doit ouvrir (la) voie (à l') établissement (de la) Civilisation Mondiale destinée (a) atteindre (sa) maturité (au) cours (des) Dispensations successives (pendant les) cinq mille siècles (du) Cycle bahá'í."

(6 avril 1954)

"Des dispositions ont été prises et les Fonds continentaux bahá'ís sont créés en vue de la prochaine désignation, par les quinze Mains résidant hors de la Terre Sainte, de cinq Conseils Auxiliaires, un pour chaque continent du globe, dont les membres, agissant en tant que représentants des Mains dans leurs continents respectifs, aideront et conseilleront celles-ci pour la réalisation efficace du Plan de Dix Ans, et les assisteront plus tard dans l'accomplissement de leur double tâche sacrée: sauvegarder la Foi et promouvoir les activités dans l'enseignement."

(Message à la Convention, avril 1954)

3.7. "Siège administratif"

"L'érection de cet Edifice (les Archives Bahá'íes Internationales) annoncera à son tour la construction, au cours des époques successives de l'Age de Formation de la Foi, de plusieurs autres édifices destinés à servir de sièges administratifs aux institutions divinement prescrites comme celles du Gardiennat, des Mains de la Cause et de la Maison Universelle de Justice... L'achèvement final de cette entreprise prodigieuse marquera l'apogée du développement d'un Ordre Administratif mondial et divinement fixé."
(27 novembre 1954)

3.8. "Treize Conventions historiques"

"Un progrès si merveilleux... m'incite à annoncer, en vue de l'inauguration de la troisième phase du Plan de Dix Ans, la formation pendant le Ridván 1957,... de treize Assemblées Spirituelles Nationales... Je demande aux Mains de la Cause nommées ci-après d'agir comme mes représentants à ces treize Conventions historiques qui doivent préparer la voie à l'érection, dans quatre continents du globe, des piliers destinés à supporter à divers degrés la Maison Universelle de Justice...

De plus, je demande instamment que le plus de membres possible des Conseils Auxiliaires nommés par les Mains de la Cause précitées assistent à ces réunions capitales... et que, par leur participation active, ils renforcent et élargissent l'étendue des délibérations des délégués élus..."
(Message à la Convention, avril 1955)

3.9. "Inauguration d'une nouvelle phase"

"Divinement prescrite (et) investie, (en) vertu (de l') autorité conférée (par le) Testament (du) Centre (du) Covenant, (d'une) double fonction : protéger (et) propager (la) Foi (de) Bahá'u'lláh, (l') Institution (des) Mains (de la) Cause entre maintenant (dans une) phase nouvelle (du) processus (de) développement (de) sa mission sacrée. En plus de la responsabilité récemment attribuée (d') assister (les) Assemblées Spirituelles Nationales (du) monde bahá'í dans (le) but spécifique (de) poursuivre efficacement (la) Croisade Spirituelle Mondiale, (s') ajoute maintenant (l') obligation primordiale (de) surveiller et (de) garantir (la) protection (de la) communauté mondiale bahá'íe, (en) étroite collaboration avec ces mêmes Assemblées Nationales... "

"(Des) signes (d') hostilité croissante a l'extérieur, (des) machinations persistantes à l'intérieur, faisant présager (de) terribles luttes (qui) aboutiront (à) ranger (l') Armée (de) Lumière (contre les) forces (des) ténèbres à la fois religieuses (et) temporelles, (comme) prédit (en) termes sans équivoque (par) 'Abdu'l-Bahá, (ces signes) exigent (en) cette heure cruciale, (une) association plus étroite (entre les) Mains (des) cinq continents (et les) organismes élus (par les) représentants (des) communautés bahá'íes nationales (du) monde entier, (pour) procéder ensemble (à une) enquête (sur les) activités néfastes (des) ennemis (de l')

intérieur (et) adopter (des) mesures sages (et) efficaces (pour) neutraliser leurs perfides intrigues, protéger (l') ensemble (des) croyants (et) arrêter (l') extension (de leur) influence malfaisante."

"(Je) demande (aux) Mains (et aux) Assemblées Nationales (de) chaque continent en particulier (d') établir désormais (un) contact direct, (de) délibérer chaque fois (et) aussi fréquemment (que) possible, (d') échanger (les) rapports (que) doivent leur soumettre leurs Conseils Auxiliaires respectifs (et les) comités nationaux, (d') exercer (une) vigilance continuelle (et de) remplir sans faiblir (leurs) devoirs impérieux (et) sacrés. (La) sécurité (de la) Foi (si) chère, (la) préservation (de la) santé spirituelle (des) communautés bahá'íes, (la) vitalité (de la) foi (de) ses membres (pris) en particulier, (le) bon fonctionnement (de) ses institutions laborieusement érigées, (l') éclosion (de) ses entreprises mondiales, (l') accomplissement (de) sa destinée finale, tout ceci dépend directement (de la) réalisation convenable (des) responsabilités écrasantes (qui) incombent désormais (aux) membres (de ces) deux institutions occupant avec (la) Maison Universelle (de) Justice (et) après (l') institution du Gardiennat, le premier rang (dans la) hiérarchie administrative divinement prescrite (de l') Ordre Mondial (de) Bahá'u'lláh."

(4 juin 1957)

3.10. "Régisseurs principaux"

"Un progrès si merveilleux, dans un domaine aussi vaste, réalisé en si peu de temps, par un si petit nombre âmes héroïques, mérite bien, à ce moment critique de l'évolution d'une croisade (qui dure) dix années, d'être signalé, (et) rend même nécessaire (d') annoncer un autre pas (en avant) dans le développement progressif de l'une des institutions primordiales et centrales prescrites par Bahá'u'lláh et confirmées dans le Testament d' 'Abdu'l-Bahá ; (ce pas) implique la nomination d'un autre contingent de Mains de la Cause de Dieu, élevant ainsi à trois fois neuf le nombre total des Régisseurs principaux de la communauté mondiale embryonnaire de Bahá'u'lláh, lesquels ont été investis, par la plume infaillible du Centre du Covenant, de la double fonction de veiller à la sécurité de la Foi de son Père et en assurer la propagation... "

"Cette dernière adjonction au groupe des officiers supérieurs d'un Ordre administratif mondial en rapide évolution, entraînant une nouvelle expansion de l'Institution distinguée des Mains de la Cause de Dieu, requiert - par suite de la récente élévation de leur responsabilité sacrée comme protecteurs de la Foi - la nomination par ces mêmes Mains, d'un Conseil Auxiliaire supplémentaire dans chaque continent, (conseil) d'un effectif égal à celui du Conseil actuel, (et) chargé du devoir spécifique de veiller à la sécurité de la Foi, complétant ainsi la fonction du Conseil originel dont la tâche consistera désormais à aider exclusivement à l'exécution du Plan de Dix Ans."

"Sont invités à assister à ces cinq conférences intercontinentales : les

Mains de la Cause antérieurement ou récemment nommées, et en particulier celles (qui sont) liées à la Conférence qui aura lieu dans le continent qu'elles représentent, ainsi que les membres de leurs Conseils Auxiliaires et les représentants des Assemblées Spirituelles Nationales et Régionales essentiellement affectées à l'ouverture des territoires vierges compris dans le continent auquel elles appartiennent et les îles voisines de ce continent, aussi bien que tous les croyants quel que soit le lieu de leur résidence."
(Octobre 1957)

IV. ECLAIRCISSEMENT ET EXPLICATION

[1] "Les tâches des Conseils Auxiliaires consisteront à renforcer le travail d'enseignement, sous la direction des Mains de leur région et en collaboration avec les institutions administratives actuelles. Ils (les membres des Conseils Auxiliaires) n'auront pas de fonction administrative, mais seront sans doute en mesure de stimuler, par leurs visites, les assemblées, les groupes et les centres (qui sont) faibles."

(Le Gardien au Dr Mühlischlegel, 16 mars 1953, par son secrétaire)

[2] "Le Conseil des Neuf que vous... allez nommer bientôt, servira non seulement les intérêts de la Croisade de Dix Ans, mais encore permettra aux Mains d'Amérique de remplir leurs devoirs dans le domaine de l'enseignement, sans être obligatoirement présents aux nombreux points (qui) réclament l'attention."

(Le Gardien aux Mains d'Amérique, 8 avril 1954, par son secrétaire)

[3] "Les détails concernant les modalités d'action du Conseil (Auxiliaire) sont laissés à la discrétion des Mains. Le Conseil est responsable envers les Mains et ne constitue pas un Comité par lui-même, libre de prendre ses propres décisions. Il n'a pas besoin de quartier général; ses membres doivent être répartis entre les différentes régions pour y remplir leur tâche; ils doivent fournir des rapports aux Mains d'Europe. Toute personne en Europe est éligible comme membre de ce Conseil, quelles que soient ses autres activités bahá'íes."

(Le Gardien au Dr Giachery, 9 avril 1954, par son secrétaire)

[4] "Il (le Gardien) confie le fonctionnement des Conseils d'enseignement aux Mains de la Cause. Selon l'expérience acquise, une décision définitive pourra être prise plus tard. Aussi, aucun titre fonctionnel n'a été fixé à présent pour les membres.

Le Gardien laisse à la discrétion des Mains (de décider) la fréquence à laquelle les membres du Conseil devraient rendre visite aux différentes localités. Ceci dépendra bien entendu de la situation de la ville et des fonds disponibles autant que de la vigueur de la communauté elle-même...

Le Gardien estime que les sommes versées au Fonds continental pour les Conseils d'enseignement ne doivent pas être utilisées entièrement pour les voyages, mais qu'un certain montant devrait être réservé (aux frais entraînés par) l'indispensable activité administrative des Mains de la Cause

intéressées."

(Les Mains en Terre Sainte à Mr Banani, 30 mai 1954)

[5] "Veuillez noter que le Gardien confie entièrement aux Mains elles-mêmes tous les détails relatifs au fonctionnement des Conseils. Il estime que des règles de procédure concernant l'activité des Mains de la Cause ou de leurs Conseils ne devraient pas être prises mais que les groupes de Mains appartenant aux divers continents devraient décider, par consultation, comment ils peuvent poursuivre au mieux leurs activités, et de quelle manière les membres de leurs Conseils peuvent (s') acquitter le mieux de leurs fonctions. Il n'est pas nécessaire de s'adresser au Gardien par l'intermédiaire des Mains de la Cause en Terre Sainte pour des questions de procédure relative à votre tâche, ni de lui demander des instructions, à moins qu'il ne s'agisse bien entendu d'une question vitale pour le progrès de la Foi même, ou d'un point qui exige des éclaircissements.

Les rapports envoyés à Haïfa devraient rendre compte des tâches exécutées par les Mains et les membres des Conseils et non traiter de questions de statuts et règlements."

(Les Mains de Terre Sainte, à toutes les autres Mains, 7 juin 1954)

[6] "Etant donné le fait que l'exécution purement administrative des buts du Plan de Dix Ans doit forcément avoir lieu par les différentes Assemblées Spirituelles intéressées, il (le Gardien) estime que les Mains de la Cause doivent, en consultation avec l'Assemblée Spirituelle appropriée, résoudre toutes les questions comme celles que vous lui avez soumises par notre intermédiaire. En d'autres termes (ces) questions ne doivent pas nous être communiquées, mais vous devez les résoudre avec les Assemblées Nationales chargées du travail d'enseignement... Ce (mode d'action) développera l'efficacité, la coordination du travail et l'harmonie. Le rapport à nous envoyer devrait avoir trait uniquement au progrès des activités..."

"Le Gardien a fait remarquer que les membres du Conseil Auxiliaire ne sont pas obligés de voyager tout le temps. Les voyages, lorsqu'ils sont possibles, devraient certes avoir lieu, mais le reste de leur travail devrait se faire par correspondance."

(Les Mains de Terre Sainte à Mr Banani, 2 juillet 1954)

[7] "Si un membre du Conseil rencontre un problème qui, d'après lui, nécessite une mise au point, il est dans l'obligation d'en référer aux Mains de la Cause; à leur tour si celles-ci sont d'accord, elles traiteront cette question avec l'Assemblée Nationale intéressée."

(Le secrétaire-adjoint du Gardien à l'Assemblée Spirituelle Nationale des îles Britanniques, 19 juillet 1954)

[8] "L'Assemblée Spirituelle Nationale est l'institution chargée de la responsabilité administrative des tâches (requis) pour la Croisade de Dix Ans. Ni les Mains de la Cause ni leurs Conseils n'ont de responsabilité administrative en ce qui concerne ce travail.

Les membres du Conseil doivent communiquer aux Mains de la Cause de la région

les rapports concernant toutes les situations, avec des détails bien entendu pour tout problème nécessitant une action rectificative.

Les Mains de la Cause elles-mêmes correspondront avec les Assemblées Spirituelles Nationales intéressées, attirant leur attention sur ce problème, afin que l'Assemblée Nationale puisse prendre les mesures appropriées.

Le Gardien a fait savoir que les Mains de la Cause n'ont pas à correspondre avec les Comités des Assemblées Spirituelles Nationales, mais directement avec les Assemblées Spirituelles Nationales."

(Le Gardien à l'A.S.N. des îles Britanniques, 22 juillet 1954, par son secrétaire-adjoint)

[9] "Le Gardien est convaincu que les Conseils Auxiliaires récemment nommés par les Mains de la Cause stimuleront et faciliteront le travail d'enseignement qui, bien entendu, comprend l'œuvre des pionniers et (qu'ils) seront un appui, un soutien essentiel pour les Assemblées Spirituelles Nationales souvent surmenées et surchargées, ainsi que pour les Mains de la Cause qui, en plus de leur rang élevé de "Mains", supportent généralement de lourdes charges administratives."

(Le Gardien à l'A.S.N. d'Amérique, 20 juin 1954, par son secrétaire)

[10] "La correspondance peut et doit jouer un grand rôle dans votre travail. Ni le temps ni l'argent ne sont suffisants pour permettre aux membres du Conseil de voyager continuellement, d'autant plus que ce n'est pas absolument nécessaire. Des lettres peuvent et doivent faire beaucoup pour activer l'exécution du Plan."

(Les Mains de Terre Sainte aux Mains d'Europe, 21 avril 1955)

[11] "... Il (le Gardien) ne croit pas qu'au stade actuel de développement de la Foi et de l'Institution des Mains, ces dernières doivent demander à n'être pas élues dans les Institutions Nationales, ou démissionner de celles-ci. Cependant, rien ne les empêche de demander aux autres membres de les dispenser d'un surcroît de charges administratives afin de pouvoir mieux s'acquitter de leurs fonctions de Mains. Aucune raison n'empêche de discuter franchement ces problèmes avant que l'Assemblée Nationale ne vote pour élire ses officiers.

L'Assemblée Nationale n'est pas obligée de suivre le désir des Mains.

Toutefois, les Mains peuvent faire des suggestions à l'A.S.N. Il n'appartient pas non plus au Corps compétent d'indiquer aux Mains ce qu'elles ont à faire; il peut leur faire des suggestions..."

(Le Gardien au Dr Mühlischlegel, 25 mars 1957, par son secrétaire)

[12] "Les membres du Conseil sont responsables envers toutes les Mains de la Foi dans un continent déterminé. Les membres du Conseil doivent envoyer des rapports aux Mains en tant qu'organisme plutôt qu'à l'une d'entre elles en particulier.

De même, les Assemblées Nationales doivent correspondre avec les Mains en tant qu'organisme plutôt qu'à titre particulier."

(Les Mains de Terre Sainte aux Mains d'Europe, 30 avril 1957)

[13] "Le rang et la condition des Mains de la Cause sont supérieurs à ceux des Assemblées Nationales. En raison de ce fait quand on se réfère aux Institutions de la Foi dans la correspondance concernant les Mains, on doit d'abord mentionner le Gardien, puis les Mains et ensuite les Institutions nationales".

(Le Gardien à l'A.S.N. d'Amérique, par son secrétaire, Bahá'í News, août 1957)

V. "PORTE-DRAPEAUX" DE LA CROISADE DE DIX ANS

[14] "L'action du troisième plan de Sept Ans dont l'achèvement marquera la fin de la première époque dans l'évolution du Plan magistral établi par 'Abdu'l-Bahá, s'étendra à tous les continents de la terre et mettra l'Organisme Central dirigeant ces opérations de grande envergure en contact direct avec toutes les Assemblées Nationales du monde bahá'í qui, à différents degrés, devront contribuer à l'établissement mondial de la Cause de Bahá'u'lláh - comme 'Abdu'l-Bahá l'a prédit et comme Daniel en eut la vision - couronnement qui sera, si Dieu le veut, célébré dignement à l'occasion du Très Grand Jubilé, commémorant le centième anniversaire de l'accession officielle de Bahá'u'lláh à son ministère prophétique."

(Le Gardien aux Bahá'ís américains, 23 novembre 1951)

[15] "Qu'il n'y ait pas d'erreur. Le but principal et reconnu de cette Croisade spirituelle n'est autre que la conquête de la citadelle des cœurs des hommes. Le théâtre de ses opérations comprend toute la planète... Sa durée est de dix années entières... Son Maréchal n'est autre que l'Auteur du Plan divin. Ses porte-drapeaux sont les Mains de la Cause de Dieu nommées dans chacun des continents du globe. Ses généraux sont les douze Assemblées Spirituelles Nationales participant à l'exécution de son plan... Ses légions sont formées par la grande masse des croyants qui se tiennent derrière ces douze Assemblées Nationales et coopèrent à (l'exécution) de la tâche générale."

(Le Gardien à la Conférence intercontinentale de Wilmette, 4 mai 1953)

[16] "La quatrième phase, dont l'inauguration est maintenant proche, doit s'immortaliser en premier lieu par un accroissement sans précédent, dans tous les continents du globe et sous tous les cieux, du nombre des fidèles déclarés de la Foi, de toutes races, régions, croyances et couleurs, et de toutes les couches de la société actuelle, - accroissement parallèle à une augmentation équivalente du nombre de centres bahá'ís - et, en second lieu, par un progrès rapide dans l'érection des Temples-Mères de l'Afrique et de l'Australie, ainsi que par l'entreprise de la construction du premier Mashriqu'l-Adhkár d'Europe..."

"Je demande à chacune et à toutes les Mains de la Cause de Dieu anciennement ou récemment nommées, à tous les croyants participant à cette Croisade et en particulier à leurs représentants élus, les membres des diverses Assemblées Spirituelles Nationales et Régionales de l'Est et de l'Ouest... de

s'empressez et, selon leur rang, leurs capacités, leurs fonctions et leurs ressources, de se préparer comme il convient pour affronter le défi et, en cette heure propice, saisir les occasions et assurer, par un déploiement éblouissant des qualités qui doivent distinguer tout serviteur digne de la Foi Bahá'u'lláh, le succès complet et retentissant de ces conférences consacrées à la glorification de son Nom, et expressément convoquées dans le but d'accélérer le progrès des Institutions de son Ordre mondial rédempteur, et de hâter l'établissement de son royaume dans le cœur des hommes."

(Le Gardien au monde bahá'í, octobre 1957)